

Extrait du rapport de l'OFPRA 2007

La demande d'asile à la frontière

I.3.1 Les flux

Après une première hausse de la demande d'asile à la frontière observée entre 2006 et 2005, cette tendance s'est nettement accélérée en 2007 avec **3 598 avis rendus par l'Office, soit une augmentation de plus de 40 %**.

Cet accroissement est plus particulièrement marqué sur les derniers mois de l'année 2007 à partir de septembre, l'Office ayant délivré 461 avis pour le seul mois de décembre.

Même si la demande d'asile à la frontière n'a pas retrouvé son niveau de l'année 2003, cette évolution constatée depuis maintenant 2 ans demeure préoccupante.

Comme les années précédentes, la très grande majorité des demandes est concentrée à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (plus de 97 %). Les demandes présentées à l'aéroport d'Orly ne constituent que 2 % du total, quant à celles des ports et aéroports de province (Marseille, Le Havre, Lyon, Toulouse) elles restent marginales.

La part des femmes dans la demande d'asile à la frontière est en légère diminution, passant de 28,8 % en 2006 à 27 % en 2007.

La Colombie qui était en tête des pays de provenance pour 2006 avec 370 demandes, ne totalise plus que 47 dossiers en 2007, observant ainsi **une baisse importante**.

En revanche, on note **une augmentation continue de la demande en provenance de Russie** qui passe de 80 demandes en 2006 à 582 en 2007 et qui devient ainsi le pays en tête de liste pour cette année. Il s'agit pour l'essentiel de personnes se déclarant d'origine tchétchène, la hausse de cette demande est surtout perceptible au cours du dernier trimestre. L'Irak (557 demandes) et la Palestine (343 demandes), en augmentation également, figurent toujours dans les 3 premières nationalités. Enfin 4 autres nationalités sont en net accroissement : les Sri Lankais, les Somaliens, les Indiens et les Guinéens (Conakry). Parmi les nationalités en baisse, à l'exception notable des Colombiens, on remarque plusieurs nationalités africaines (RDC, Togo et Nigéria). (cf annexe XIV)

I.3.2 Le traitement de la demande

En 2007, le taux d'avis positif observe une hausse sensible passant de 21,8 % en 2006 à 44,6 % cette année. Le taux relatif aux mineurs isolés s'élève pour sa part à 27,1 %.

Cette augmentation s'explique par la très faible proportion des demandes manifestement infondées liées à des motivations à caractère économique. Et surtout, la grande majorité des avis positifs concernent des personnes de plus en plus nombreuses en 2007, qui sont en provenance des zones de conflit. Il s'agit pour l'essentiel des Russes d'origine tchétchène (taux d'avis positif de 87 %), des Irakiens (92 %), des Sri Lankais (84 %) et des Somaliens (56 %).

Les contraintes en terme de délai ont cette année encore été tenues par l'Office malgré la hausse conséquente de la demande. En effet, en 2007, 73 % des avis ont été rendus dans un délai de 48 heures suivant le placement en zone d'attente, et 93 % dans un délai de 96 heures (86 % en 2006).

[...]

I.1.4 Les mineurs isolés

Comme pour la demande globale, **l'évolution de la demande d'asile émanant de mineurs isolés se traduit par un ralentissement de la baisse**. Avec 459 demandes en 2007, la diminution constatée par rapport à l'année précédente est de -19 %, alors qu'elle était de -22 % en 2006 et -40 % en 2005. La part des femmes au sein de cette demande est de 36,8 %, soit un niveau équivalent à celui observé sur la demande globale. Les femmes mineures isolées sont les plus représentées au sein de la demande russe alors que **de façon générale plus de la majorité des mineurs isolés sont originaires du continent africain**.

Les 5 principales nationalités pour les mineurs isolés sont : les Congolais (RDC), les Angolais, les Sri Lankais, les Turcs et les Russes.

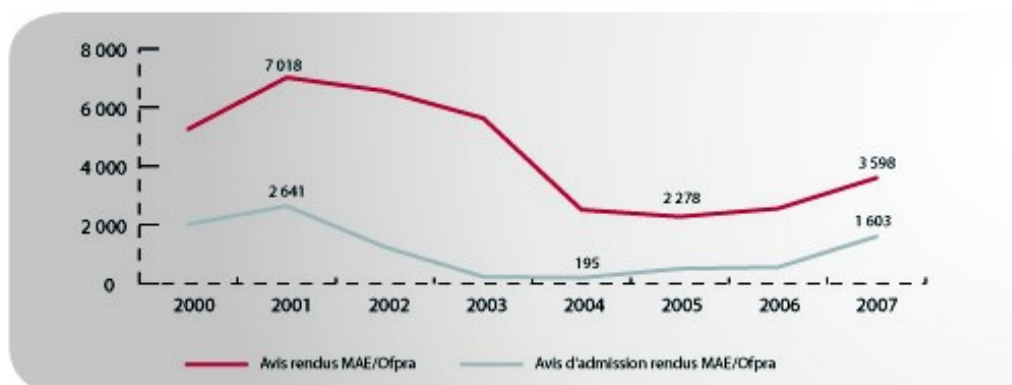
Les demandes émanant de mineurs isolés font l'objet d'un suivi particulier avec un entretien systématique. Le taux d'admission concernant cette population est en hausse passant de 18,4 % en 2006 à 25,4 % en 2007.

• 166 avis ont été rendus à la frontière sur des demandes d'admission sur le territoire au titre de l'asile pour des mineurs isolés, soit un accroissement de plus de 45 % par rapport à 2006. Il se situe donc au-delà de la hausse générale observée cette année sur la demande d'asile à la frontière. Le taux d'avis positif les concernant est de 26,5 % et demeure lui en deçà de la moyenne générale des taux d'avis positif.

La demande d'asile à la frontière

Avis rendus à la frontière depuis 2000*

* initialement rattaché au ministère des Affaires étrangères, la division de l'asile à la frontière a été transférée à l'Ofpra en juillet 2004



	2007	2006	évolution 2007 / 2006 %
Russie	582	80	627,5%
Irak	557	201	177,1%
Palestine	343	280	22,5%
Sri Lanka	247	144	71,5%
Somalie	193	81	138,3%
Inde	158	80	97,5%
Guinée Co.	129	9	1333,3%
Turquie	122	108	13,0%
RDCongo	114	157	-27,4%
Togo	100	111	-9,9%
Autres pays	1053	1305	-19,3%
Total des demandes	3598	2 556	40,8%

Principaux pays de provenance des demandeurs d'asile à la frontière en 2007

